

RAPPORT N° 00/8-20
au Conseil Municipal

OBJET

RHI PETITE ILE
CRAC 1999

Le principe de la mise en œuvre de la RHI Petite Ile a été approuvé par Délibération du Conseil Municipal en séance du 27 juillet 1991.

Le dossier de réalisation de l'opération, le programme des travaux ainsi que le bilan financier prévisionnel ont été approuvés par Délibération en séance du 13 décembre 1996.

Sa mise en œuvre a été confiée à la SEMADER par le biais d'une Convention d'aménagement signée le 10 décembre 1994.

Le programme des travaux prévoyait :

- L'acquisition des terrains nécessaires à l'opération d'aménagement et de construction soit une quarantaine de parcelles privées représentant environ 1 ha ;
- La mise en œuvre du réseau primaire d'assainissement des eaux usées et pluviales depuis la Rue de Petite Ile jusqu'au Quai Ouest ;
- Le renforcement du réseau d'adduction d'eau potable ;
- La réalisation de 86 LLS et de 10 LES.

La SEMADER nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) pour l'année 1999 comprenant :

- le bilan financier mis à jour ;
- le bilan comptable au 31 décembre 1999 qui tient compte des dépenses et des recettes constatées depuis le lancement de l'opération ;
- le prévisionnel des recettes et des dépenses pour les années à venir.

L'essentiel du programme a été réalisé et il reste une provision de 700 KF pour l'aménagement du Mausolée. Le bilan révisé HT au 31 décembre 1999 se présente de la façon suivante :

1. LE BILAN REVISE (prévisionnel 2000)

DEPENSES	CRAC 1998	Bilan révisé au 31.12.99	Evolution
HT	29 046 000 F	28 815 000 F	- 231 000 F

RAPPORT N° 00/8-20

Le bilan financier au 31 décembre 1999 a diminué de 231 000 F HT par rapport au CRAC de 1998.

Après réajustement des montants, la participation totale de la Ville au CRAC 1999 est de 9 110 000 F TTC (8 650 000 F au titre de la participation au déficit + 460 000 F au titre de la MOUS).

La participation communale au déficit de l'opération diminue et s'établit comme suit :

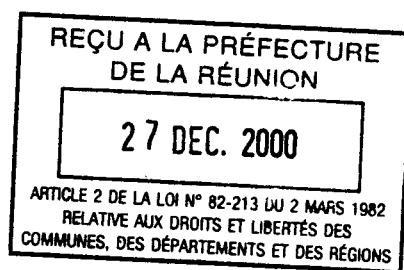

PARTICIPATION COMMUNALE TTC	CRAC 1998	Bilan révisé au 31.12.99	Evolution
	9 363 000 F	9 110 000 F	- 253 000 F

La participation de la Ville a été entièrement versée.

Je vous demande d'approuver le CRAC 1999 de la RHI Petite Ile .

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 00/8-20
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

RHI PETITE ILE
CRAC 1999

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 00/8-20 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(5 votes contre - dont 1 par procuration)

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de l'opération Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) de Petite Ile arrêté au 31 décembre 1999.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le **21 DEC. 2000**

LE MAIRE
Michel TAMAYA

